

REGLEMENT

Article 1 - Les Courses

9 h- 30 Course 1: Vétérans, Seniors, Espoirs-Juniors, Masculins et Féminins -> 21 kms

9 h45 Course 2 : Idem Course 1 + les Cadets (*) et Cadettes (*) --> 11 kms

11h Course 3: enfants 900m et 1200m 2011 à 2016 (6 à 11 ans)

Article 2 - Ravitaillement

Ravitaillement (eau+sucre) au km 6 et au km 15. Ravitaillement solide à l'arrivée. Halte aux gobelets, prenez vos porte-gourdes! Autonomie préconisée et 0 déchet sur le parcours.

Article 3 - Marquage

Marquage au sol et par ruban Rouge et Blanc à hauteur de vue.

Article 4 - Inscription et engagement

 $\hbox{\it Jusqu'au 22 avril 2022 inscrivez-vous en ligne avec paiement sécurisé } \underline{https://www.espace-competition.com/} \\$

C1 : **21 kms** : maxi 300 participants : 13 € licenciés, 14 € non licenciés

C2 : 11 kms : maxi 200 participants : 9 € licenciés, 10 € non licenciés

Pour les courses, les non licenciés devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pieds EN COMPETITION daté de moins d'un an.

PASS VACCINAL Obligatoire à la Remise des Dossards

Courses jeunes gratuites avec inscription en ligne et sur place maxi 1/2 heure avant le départ

Article 5 - Remise des dossards

Course 1 et 2 : Vendredi 29 avril 2022, au magasin " Terre de Running ", à Saint-Sébastien-sur-Loire. 17h-19h et Samedi 30 avril 2022 de 10h à 18h. Pas d'inscription sur place

Courses jeunes : à partir de 10h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Article 6 - Logistique

Vestiaires, consignes et toilettes.

Parkings : Salle Cassin et magasin Intermarché

Article 7 - Démarche environnementale

Amis sportifs, respectez le code de la route, l'environnement et la Nature. (Charte Volontaire du "TRAIL" de la FFA). Portegourde et autonomie préconisés. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas acceptés. Les chiens ne sont pas acceptés.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les souffrances physiques, vols, pertes et accidents pouvant survenir

Article 9 - Droit à l'image

Chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation. Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès aux données le concernant.

Article 10 - Récompenses

1 lot pour tous!